



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de huit membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones parmi les candidats présentés par les gouvernements et nomination de huit membres par le Président du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

1. En application de sa résolution 2000/22 et de sa décision 2016/205, le Conseil économique et social a créé l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui est l'un de ses organes subsidiaires. L'Instance se compose de 16 membres, qui siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants spécialisés dans les questions autochtones pour une période de trois ans et peuvent être réélus ou renommés une fois. Huit membres sont proposés par les gouvernements et élus par le Conseil selon la répartition définie dans la décision 2016/205, et huit membres sont nommés par le Président du Conseil à l'issue de consultations en bonne et due forme tenues avec le Bureau et les groupes régionaux représentés par leurs coordonnateurs et d'intenses échanges avec les organisations autochtones.

2. En 2016, lors des réunions de coordination et de gestion qui se tiendront du 4 au 6 avril, le Conseil économique et social sera appelé à élire huit membres selon la répartition définie dans la décision 2016/205 :

- a) Un membre parmi les États d'Afrique;
- b) Deux membres parmi les États d'Asie et du Pacifique;
- c) Un membre parmi les États d'Europe orientale;
- d) Deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Deux membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.



3. Le mandat des nouveaux membres de l'Instance permanente commencera le 1^{er} janvier 2017 et expirera le 31 décembre 2019. La liste des membres siégeant actuellement à l'Instance permanente est reproduite dans l'annexe à la présente note.

4. Dans sa note verbale du 8 décembre 2015, le Secrétaire général a invité les gouvernements à communiquer, le 1^{er} janvier 2016 au plus tard, le nom de leur candidat à l'élection des membres de l'Instance permanente. On trouvera ci-après une liste des candidats ainsi proposés. Leurs curriculum vitæ seront publiés sous la cote E/2016/Add.6.

5. La liste des huit membres proposés par les organisations autochtones et nommés par le Président du Conseil sera communiquée séparément aux membres du Conseil.

Candidats proposés par les gouvernements

États d'Afrique

Gervais Nzoa (Cameroun)

États d'Europe orientale

Oliver Loode^a (Estonie)

Aisa Mukabenova (Fédération de Russie)

États d'Amérique latine et des Caraïbes

Jesus Guadalupe Fuentes Blanco (Mexique)

Tarcila Rivera Zea (Pérou)

Gabriel Muyuy Jacanamejoy (Colombie)

États d'Europe occidentale et autres États

Jens Dahl (Danemark)

Brian Keane (États-Unis d'Amérique)

^a Brigue un nouveau mandat.

Annexe

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres ayant un mandat de trois ans)

**Composition pour la période du 1^{er} janvier 2014
au 31 décembre 2016**

Huit experts élus par le Conseil

Megan Davis (Australie)*

Alvaro Esteban Pop Ac (Guatemala)*

Oliver Loode (Estonie)

Aisa Mukabenova (Fédération de Russie)

Joseph Goko Mutangah (Kenya)

Gervais Nzoa (Cameroun)

Mohammad Hassani Nejad Pirkhouhi (République islamique d'Iran)

Huit experts nommés par le Président du Conseil

Raja Devasish Roy (Bangladesh)*

Dalee Sambo Dorough (États-Unis)*

Edward John (Canada)*

Valmaine Toki (Nouvelle-Zélande)*

Mariam Wasset Abubacrine (Mali)

Kara-kys Arakchaa (Fédération de Russie)

Joan Carling (Philippines)

Maria Eugenia Choque Quispe (Bolivie)

* Second mandat en cours.